

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **10 décembre 2012**

Décision n° **B-2012-3795**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Aménagement de la place des Jacobins - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Rapporteur** : Monsieur Bouju

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 décembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Rivalta.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Kimelfeld, Charles, Sécheresse, Bernard R., Vesco, Mme Frih (pouvoir à M. Claisse), MM. Julien-Laferrrière, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Assi, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 10 décembre 2012****Décision n° B-2012-3795**

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Aménagement de la place des Jacobins - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 28 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2011-2190 du 14 mars 2011, le Bureau a autorisé la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place des Jacobins à Lyon 2°. Ce marché a été notifié le 3 septembre 2007 au groupement d'entreprises Osty/Orsi/Girus/Cyclades/Jeol, pour un montant de 557 675,58 € HT, soit 666 979,99 € TTC.

Il est nécessaire de recourir à l'avenant pour prendre en compte la réalisation d'études supplémentaires ainsi que la prolongation du délai global du chantier.

Les prestations supplémentaires portent sur la modification de la conception de l'édicule prévu dans la rue Mercière. A l'origine, cet édicule devait accueillir des toilettes publiques et des armoires techniques. A la suite de la contestation des riverains, le représentant du pouvoir adjudicateur a décidé d'abandonner le projet d'installation de toilettes publiques. Néanmoins, un habillage des armoires doit être réalisé pour des raisons esthétiques et de sécurité. Cette modification du programme nécessite de confier une mission complémentaire au maître d'œuvre pour la conception de ce nouvel édicule.

Le chantier aurait dû se dérouler de juillet 2011 à septembre 2012 selon 2 phases principales :

- l'aménagement des trottoirs et voiries périphériques de juillet 2011 à avril 2012 (pendant le déroulement des travaux de restauration de la fontaine gérés par la Ville de Lyon) ;
- l'aménagement du plateau central de mai à septembre 2012.

Finalement, l'aménagement des espaces périphériques s'est déroulé de juillet 2011 à mi-juin 2012 et l'aménagement du plateau central est programmé de septembre 2012 à mars 2013.

Le délai global d'exécution des travaux se trouve donc prolongé de 7 mois, ce qui augmente d'autant le temps de présence de la maîtrise d'œuvre lié au chantier.

L'avenant n° 1 relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place des Jacobins n° 072766T d'un montant de 81 350,00 € HT, soit 97 294,60 € TTC porterait le montant total du marché à 639 025,58 € HT, soit 764 274,59 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 14,59 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 9 novembre 2012, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits avenants, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'avenant n° 1 au marché n° 072766T conclu avec le groupement d'entreprises Osty/Orsi/Girus/Cyclades/Jeol, pour le marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement de la place des Jacobins à Lyon 2°.

Cet avenant, d'un montant de 81 350 € HT, soit 97 294,60 € TTC porte le montant total du marché à 639 025,58 € HT, soit 764 274,59 € TTC.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° OP06O1175, le 17 décembre 2009 pour un montant de 7 000 000 € en dépenses et de 850 000 € en recettes.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - compte 2315 - fonction 824, pour un montant de 97 294,60 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2012.**